

République Française
Département du MAINE ET LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Montigné-lès-Rairies

Séance du 19/03/2018

L'an 2018 et le 19 Mars à 20 heures 40 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, MONNIER Anne, TSIEN Sylvie, MM : BENESTEAU Daniel, LAURENT Jacques, METAIRIE Maxime, METIVIER Lucien

Absente : Mme JUBEAU Emmanuelle

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 12/03/2018

Date d'affichage : 21/03/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 21/03/2018

Et publication ou notification

Du : 21/03/2018

Secrétaire de séance : M. LAURENT Jacques

ORDRE DU JOUR

- I- Etude et vote des subventions aux associations et des participations obligatoires
- II- Approbation des Comptes de Gestions : Communal et Assainissement 2017
- III- Approbation des Comptes Administratifs : Communal et Assainissement 2017
- IV- Affectation du résultat 2017 du Budget Communal
- V- Vote du Budget Primitif Communal 2018
- VI- Devis pour l'achat d'un véhicule
- VII- Remplacement de Personnel - Recrutement par l'intermédiaire du Centre de Gestion et mise à disposition de la commune dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984.
- VIII- Remboursement de la location de la salle des fêtes dans le cadre de l'activité "danse en campagne" par la CCALS
- IX- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 07/02/2018

I- Etude et vote des subventions aux associations et des participations obligatoires

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant des subventions de fonctionnement pour 2018 de la manière suivante :

ART.	DEPENSES	DEMANDE 2018	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
657362	Subvention fonctionnement organisme public		
	Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S)	3 551,14 €	3 551,14 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
6558	Autres contributions obligatoires		
	Ecole maternelle et primaire d'Angers	1 272,00 €	1272,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
6574	Subvention fonctionnement organisme privés		
	AFMTELETHON(Myopathies)	DEMANDE	0,00 € (Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0)
	Anjou Mucoviscidose	DEMANDE	0,00 € (Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0)
	Association pour la sauvegarde de l'Espace Rural (ASER)	202,50 €	202,50 € (Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 3)
	Association Prévention Routière	DEMANDE	0,00 € (Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0)
	Association régionale des Mutilés de la Voix des Pays de la Loire	DEMANDE	0,00 € (Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0)
	Association sportive de gymnastique	DEMANDE	250,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	Association conseil des parents d'élèves Ecole SEICHES SURLE LOIR - Sortie scolaire	DEMANDE	60,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	Comice Agricole Durtal	121,50 €	121,50 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	Donneurs de sang - Durtal	DEMANDE	100,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	Ecole Primaire St Joseph Baugé - Frais de fonctionnement	1 440,00 €	1 440,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	FNATH	DEMANDE	50,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	France ALZHEIMER	DEMANDE	0,00 € (Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0)
	LES CAHIERS DU BAUGEOIS	DEMANDE	50,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	Les Restaurants du Cœur	52,00 €	52,00 € (Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 0)
	Ligue Contre le Cancer	DEMANDE	0,00 € (Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0)
	OGEC Ecole Notre Dame Durtal – Frais de Fonctionnement	4 420,00 €	4 420,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	APEL Ecole Notre Dame Durtal - sortie scolaire	DEMANDE	42,00 €/enfant soit 126,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)

	Olympique Baugeois TENNIS	DEMANDE	10,00 €/enfant soit 10,00 € (Pour : 5 Contre : 3 Abstention : 1)
	Olympique Baugeois badminton	DEMANDE	10,00 €/enfant soit 20,00 € (Pour : 5 Contre : 3 Abstention : 1)
	Secours Catholique	DEMANDE	0,00 € (Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0)
	Société de Pêche « Le Pouillé »	DEMANDE	50,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	Solidarité Paysans	DEMANDE	50,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
	Société de boules "Les Bons Enfants"	DEMANDE	250,00 € (Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0)
6281	Concours divers (cotisations)		
	Fondation du patrimoine	55,00 €	0,00 € (Pour : 0 Contre : 4 Abstention : 5)
	Conseil Architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)	40,50 €	40,50 € (Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 4)
6282	Frais de gardiennage église		
	Frais de gardiennage église		0,00 € (Pour : 0 Contre : 8 Abstention : 1)

- Les montants attribués seront inscrits au budget Primitif Commune 2018.

II- Approbation des Comptes de Gestions : Communal et Assainissement 2017

COMPTE DE GESTION 2017 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire, considérant l'exactitude de toutes les opérations inscrites au dit compte de gestion déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2017 du budget « Commune », visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2017 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire, considérant l'exactitude de toutes les opérations inscrites au dit compte de gestion déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2017 du budget « Assainissement », visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

III- Approbation des Comptes Administratifs : Communal et Assainissement 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

Monsieur Gérard CHASSOULIER, le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous pour le compte administratif 2017 du budget « Commune » et « Assainissement ».

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mme Sylvie TSIEN, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Gérard CHASSOULIER, le Maire.

Après en avoir délibéré,

- Donne acte du compte administratif 2017 du Budget « Commune », lequel peut se résumer ainsi :

*** Section de fonctionnement Commune :**

- Dépenses : 217 877,62 €		
- Recettes : 256 984,58 €		
- Excédent antérieur reporté :	+	81 836,10 €
- Résultat de l'exercice :	+	39 106,96 €

- Résultat de clôture au 31 décembre 2017 :		+ 120 943,06 €

*** Section d'investissement Commune:**

- Dépenses : 135 872,68 €		
- Recettes : 64 713,02 €		
- Excédent antérieur reporté :	+	58 619,88 €
- Résultat de l'exercice :	-	71 159,66 €

- Résultat de clôture au 31 décembre 2017 :		- 12 539,78 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mme Sylvie TSIEN, adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur Gérard CHASSOULIER, le Maire.

Après en avoir délibéré,

- Donne acte du compte administratif 2017 du Budget « Assainissement », lequel peut se résumer ainsi :

*** Section de fonctionnement Assainissement :**

- Dépenses : 18 790,94 €		
- Recettes : 23 377,78 €		
- Excédent antérieur reporté :	+	8 103,63 €
- Résultat de l'exercice :	+	4 586,84 €

- Résultat de clôture au 31 décembre 2017 :		+ 12 690,47 €

*** Section d'investissement Assainissement :**

- Dépenses : 15 444,63 €		
- Recettes : 11 970,29 €		
- Déficit antérieur reporté :	-	905,28 €
- Résultat de l'exercice :	-	3 474,34 €

- Résultat de clôture au 31 décembre 2017 :		- 4 379,62 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Affectation du résultat 2017 du Budget Communal

RESULTATS 2017 - COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget « Commune »,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif 2017 du budget « Commune » présente un résultat d'exécution de fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs de : **81 836,10 €**

Au titre de l'exercice arrêté de : **39 106,96 €**

Soit un résultat à affecter de **120 943,06 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de reporter :

- au budget primitif 2018 « COMMUNE » la somme de **120 080,30 €** à la section de fonctionnement au compte **R002**
- au budget primitif 2018 « COMMUNE » la somme de **862,76 €** à la section d'investissement au compte **1068**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

V- Vote du Budget Primitif Communal 2018

BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

Après examen des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2018 de la commune, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **340 217,85 €**

- Section d'investissement : **97 946,11 €**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VI- Devis pour l'achat d'un véhicule

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis concernant le remplacement du véhicule de la Commune (Renault Express).

SARL COFFY : Citroën Jumpy 1.9D - 157 115 Kms d'un montant de 3 432.00 € HT soit de 4 000.00 € TTC

LÉZIGNÉ AUTOMOBILES : Renault Kangoo - 110 000 Kms d'un montant de 4 583.33 € HT soit de 5 500.00 € TTC

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir le devis de la SARL COFFY pour l'achat d'une Citroën Jumpy 1.9D d'un montant de 3 432.00 € HT soit de 4 000.00 € TTC
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de la SARL COFFY
- Charge Monsieur Le Maire de faire le nécessaire pour l'obtention de la carte grise
- Autorise Monsieur le Maire à signer le certificat de cession pour le véhicule actuel (Renault Express)

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VII- Remplacement de Personnel - Recrutement par l'intermédiaire du Centre de Gestion et mise à disposition de la commune dans le cadre de l'article 25 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter pour assurer le remplacement du personnel titulaire ou non (art 3-1), pour un accroissement temporaire d'activité (art 3 1°), pour un accroissement saisonnier d'activité (art 3 2°), pour faire face temporairement à une vacance d'emploi (art3-2).

Il autorise Monsieur le Maire à passer et signer une convention de mise à disposition dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VIII- Remboursement de la location de la salle des fêtes dans le cadre de l'activité "danse en campagne" par la CCALS

La délibération du 07/12/2017 de la Communauté de Communes ANJOU LOIRE et SARTHE (CCALS) stipule que les locaux occupés dans le cadre des activités communautaires à partir du 01/01/2017 seront indemnisés par la CCALS.

Depuis 2017, l'activité « danse en campagne » a lieu à la salle des fêtes de Montigné-Lès-Rairies. La CCALS a décidé de rembourser la Commune à hauteur de 700,28 € pour l'année 2017.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter le remboursement de 700,28 € pour l'année 2017 pour l'utilisation de la salle des fêtes dans le cadre des activités communautaires.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCALS.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

IX- Questions diverses

Monsieur le Maire alerte les Conseillers Municipaux sur la recrudescence du nombre de chats en divagation sur la Commune.

Sans autre question, la séance est levée à 22h52 minutes

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Emmanuelle JUBEAU : Absente

Madame Sylvie TSIEN :

M. Daniel BENESEAU :

Mme Caroline GIRARD :

M. Maxime METAIRIE :

Mme Anne MONNIER :

M. Lucien METIVIER :

M. Jacques LAURENT :

Mme Evelyne CHAMPION :